

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, Grande-Rue 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 ; six mois, 14 ; un an, 25

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITTE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

Roubaix, 24 Janvier 1867.

BULLETIN.

Le *Moniteur* annonce que les nouveaux ministres ont prêté serment entre les mains de l'Empereur.

Nous ne reviendrons pas sur les appréciations diverses qui se formulent chez nous au sujet des modifications constitutionnelles; mais il nous semble curieux de constater qu'à l'étranger l'opinion publique les accueille sans méfiance et comme d'un heureux augure pour la France. Un journal espagnol, la *Epoca*, commente ainsi le décret du 19 janvier :

Les réformes politiques annoncées par le gouvernement de l'Empereur Napoléon ont une haute et indéniable importance; lors même que tout le bien qu'elles contiennent ne se réaliserait pas immédiatement, elles préludent au rétablissement du véritable règne constitutionnel dans l'Empire.

Le resplendissement de la tribune française et les féconds résultats que dans le champ des améliorations matérielles peut produire le spectacle de l'Exposition universelle, seront plus importants et plus fructueux pour la France que toutes les victoires qu'elle pourrait remporter sur le Danube, la Vistule ou le Rhin.

Les journaux allemands, entre autres, la *Correspondance Zeidler* voient dans les réformes effectuées en France un symptôme de relations durables d'amitié entre la France et l'Allemagne, et, dans les changements ministériels, la preuve que le cabinet des Tuileries ne projette pas de modification dans la politique qu'il a suivie jusqu'ici.

La presse anglaise est généralement assez favorable au projet.

Il n'en est pas de même des journaux belges.

La France annonce que la première loi qui sera discutée au Corps législatif sera celle de la contrainte par corps, et c'est dans cette discussion que le nouveau système de la présence des ministres à la

Chambre sera appliquée pour la première fois. M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, est désigné par l'Empereur pour défendre ce projet de loi qui ressort de son département.

Les négociations étant terminées entre Rome et Florence, on s'occupe maintenant de régler les relations futures entre l'Etat pontifical et l'Italie, au point de vue des passeports, du transit et des douanes.—Le bruit s'était même répandu que le commandeur Tonello avait été officiellement chargé d'affaires du gouvernement italien près du Saint-Siège. Cela est peu probable; il faudrait préalablement que la cour pontificale eût reconnu le royaume d'Italie.

La légation de Toscane a cessé à Rome le 1^{er} janvier par ordre du Grand Duc, mais le palais n'a point été remis encore au gouvernement italien.

Si l'on en croit la *Gazette de Turin*, la Banque nationale et le crédit Mobilier italien seraient sur le point de présenter au gouvernement un contre-projet d'opérations sur les biens du clergé, plus avantageux que la convention conclue avec M. Langrand-Dumonceau. Quoiqu'il en soit, les adversaires de ce banquier auront fort à faire pour l'emporter sur lui. L'opinion publique paraît avoir adopté le projet Scialoja dans toute sa portée.

Les nouvelles du Mexique sont toujours contradictoires. Les unes disent que les commerçants de Monterey se prononcent pour l'Empire; d'autres, que Juárez a porté ses troupes à moins de huit milles de Mexico, et que la guerre de guérillas se continue avec acharnement. Ortega aurait de nombreux partisans dans le nord du pays. Un télégramme annonce que dans une allocution récente, l'Empereur du Mexique a témoigné ses regrets de l'attitude des Etats-Unis vis à vis du Mexique. On est forcé de reconnaître que le cabinet de Washington doit être quelque peu fatigué de ce qui se passe à sa porte pour ainsi dire, si toutefois la nouvelle suivante est exacte. Le général républicain Corona aurait saisi sur la côte du Pacifique les stea-

mers américains *Continental* et *Fanama*, parceque leurs propriétaires tenaient une concession de Maximilien.

Aux Etats-Unis, la lutte persiste entre le Congrès et le président. La tournure passionnée que prend le conflit ne permet pas de compter sur une transaction amiable. Mais l'opinion publique se prononce en faveur du président et de ses vues conciliantes avec une telle énergie qu'on est admis à supposer que le projet de mise en accusation n'aura pas de suite.

La tranquillité règne en Espagne! C'est le mot d'ordre que répètent les organes du maréchal Narvaez: il est difficile néanmoins de croire à tant de quiétude lorsque viennent des renseignements comme celui-ci, par exemple: « La reine d'Espagne a donné l'ordre au duc et à la duchesse de Montpensier de quitter l'Espagne, avant la fin du mois. Le prince et la princesse se préparent au départ et vont se fixer en Angleterre. »

La mesure prise contre le seigneur et le beau-frère de la reine Isabelle aurait été motivée dit-on, par ce fait qu'ils auraient donné asile à quelques personnes fuyant les sévérités de Narvaez.

Plusieurs feuilles clandestines se publient en ce moment à Madrid, dit un correspondant. Le 3^e n° de l'*Alera* a paru récemment; il est entièrement consacré à discréditer les Bourbons en général et la reine d'Espagne en particulier. Une autre, le *Relampazo* proclame les mêmes doctrines et pousse les progressistes à une entente avec les libéraux. Le maréchal Narvaez aura fort à faire pour étouffer l'orage qui s'accumule contre lui.

Il est question qu'une entente entre la France et l'Autriche au sujet de la question d'Orient

Divers indices prouvent que le gouvernement prussien fait en silence ses préparatifs pour ne pas être surpris par les éventualités guerrières que pourrait susciter la question orientale. Les compagnies d'ouvriers des corps de troupes sont complètes sur le pied de guerre. Les fabriques

d'armes continuent à déployer une grande activité pour armer dans le plus bref délai possible toute l'armée prussienne et l'armée de la Confédération du Nord de fusils à aiguille.

On travaille aussi à pourvoir toute l'artillerie de nouvelles pièces rayées de quatre, les pièces de six ne devant plus être employées qu'au service des forteresses.

J. REBOUX.

REVUE DES JOURNAUX.

On lit dans la *France* sous ce titre: « Les réformes et l'opinion » et sous la signature de M. Roualle :

« Nous avons souvent appelé l'attention du pouvoir sur le régime actuel de la presse et nous étions convaincus qu'il devait subir d'importantes modifications. Nous n'aurions peut-être pas attendu celles que l'Empereur annonce aujourd'hui. Mais puisque nous sautons à pieds joints de l'arbitraire sur le terrain de la liberté, ce n'est pas nous qui nous en plairons. »

Quant au droit de réunion, nous nous en rapporterons à la définition de l'Empereur: il faut le régler et le contenir. Nous ne voulons pas revenir au club des Jacobins, ni au congrès du Luxembourg. Mais il faut que l'on puisse se concerter pour la défense des intérêts légitimes et pour la propagation des vérités pratiques. Il faut aussi, qu'au moment des élections, les candidatures ne soient pas entravées et que les électeurs puissent entrer en communication libre avec ceux qui sollicitent leurs suffrages.

La presse et le droit de réunion seront réglementés par des lois. Ici, c'est le droit du législateur qui va s'exercer. C'est sa sagesse qui déterminera la garantie. Mais il n'oublie pas que c'est l'arbitraire qui disparaît pour faire place à la liberté. Donc les conditions sont différentes; ce n'est plus seulement la juridiction qui change, c'est le régime. C'est l'Empire constitutionnel qui succède à l'Empire tel que l'avaient fait des nécessités d'ordre public. »

M. Prévost-Paradol récapitule dans le *Journal des Débats*, les objections et les plaintes de ceux qui ont interprété le décret du 19 janvier dans le sens le moins favorable; puis, après s'être demandé s'il n'y a rien à répondre à ces plaintes et si elles doivent devenir l'exacte expression du

jugement public sur l'acte important qui vient de nous surprendre, il refuse de s'arrêter ici, parmi les pessimistes et envisage la situation actuelle avec beaucoup plus de calme et beaucoup plus d'espérance. « Il n'est pas exact, écrit en terminant M. Prévost-Paradol, de prétendre, d'ailleurs, que le décret du 19 janvier et les documents qui l'expliquent forment la porte aux améliorations futures. C'est d'abord légalement impossible, puisque la constitution elle-même proclame qu'elle est parfaite et que nulle limite n'est assignée par elle à cette perfectibilité. De plus, le Sénat est investi de la prérogative de provoquer, quand il lui plaît, ces perfectionnements indéfinis de la constitution. Il n'a pas encore usé de cette prérogative, cela ne veut point dire qu'il l'oublie, et nul prophète ne peut assurer que le Sénat n'aura jamais envie de s'en servir. »

On lit dans le bulletin de la *Patrie*: « La vérité sur la crise ministérielle rapide que nous venons de traverser, c'est que les idées qui ont triomphé dans la lettre impériale du 19 janvier et dans les résolutions qu'elle consacre, n'ont pas eu pour cortège les hommes qui ont pu un jour formuler les mêmes idées, mais qui auraient manqué pour les appliquer de l'autorité et de l'expérience qui dictaient au Souverain les choix éclairés qu'il vient de faire. »

La *Presse* pense que la France a été mal informée en annonçant que le gouvernement étudiait un projet de sénatus-consulte ayant pour objet d'élargir les attributions du Sénat dans l'action législative: « Si le Sénat, fait observer la *Presse*, sous la signature de M. Bauer, acquiescrait le droit d'examiner les lois et surtout le budget dans leur ensemble; s'il pouvait réviser les décisions du Corps législatif et y introduire des amendements, il partagerait le pouvoir législatif avec l'assemblée élective; et celle-ci ne justifierait plus son nom, puisqu'elle n'exercerait plus que de compte à demi le droit qu'elle est seule à posséder aujourd'hui. »

« Certainement l'extérieur, dit M. Delord dans l'*Avenir national*, est pour le pays un sujet particulier de préoccupations, dans les circonstances actuelles, mais l'intérieur excite aussi son attention; il y a un certain nombre de questions d'une gravité extrême que l'on aurait pu traiter dans la discussion de l'Adresse: le Gouvernement acceptera-t-il les demandes d'interpellations sur ce terrain? »

J. REBOUX.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 25 JANVIER 1867.

— 36 —

LE DÉMON DU JEU

— XII —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 20 janvier.)

XII

Il était à peine huit heures du matin, que déjà le signor Deodati traversait le *Kipdorp* pour se rendre à la demeure de M. Van de Werve.

Le vieux négociant marchait d'un pas très lent, les yeux le plus souvent baissés, et secouant de temps en temps la tête avec une profonde préoccupation. La douleur avait en ce moment fait place sur son visage au dépit et au mécontentement; et si parfois une sorte de faux sourire se dessinait sur ses lèvres, c'était seulement une amère expression de déception et de colère.

Le domestique qui lui ouvrit la porte l'introduisit dans un salon et lui dit qu'il allait appeler son maître.

Deodati, sans mot dire, s'assit sur une chaise, posa la tête dans ses mains, et

resta tellement plongé dans de tristes pensées que M. Van de Werve se trouva devant lui sans qu'il l'eût remarqué.

— Bonjour, signor, dit le chevalier flamand en le saluant. Qu'est-ce qui me vaut l'honneur d'une visite aussi matinale? Avez-vous quelque nouvelle de notre pauvre Geronimo?

— De mauvaises nouvelles... de mauvaises nouvelles, M. Van de Werve, dit le vieillard en soupirant et avec des larmes dans les yeux. Asseyez-vous près de moi, je vous prie, car je suis extrêmement accablé et l'helaine me manque pour élever la voix.

— En effet, signor, il me semble que vous êtes pâle. Ne vous sentez-vous pas bien?

— Mon émotion a une autre cause, mais non moins grave, dit Deodati d'un ton triste. Avant-hier, le signor Turchi déclara en votre présence que Geronimo avait perdu au jeu une somme considérable et s'était enfui du pays pour échapper à mon juste courroux. Quelle que soit la confiance sans bornes que j'ai en Turchi, je ne pouvais croire à la vérité de sa révélation. Je voulus chercher dans les livres de commerce de mon neveu les traces de son ingratitude, ou plutôt les preuves de son innocence. J'ai passé une partie de la nuit à compter et à recompter dix fois; car l'implacable résultat de mon désolant calcul était si effrayant que mon esprit et mon cœur repoussèrent longtemps la conviction de la triste vérité; la somme perdue au jeu par mon insensé neveu est une somme folle.

— Que dites-vous? s'écria M. Van de Werve, le signor Turchi ne s'est donc pas rompu dans ses soupçons.

— Dix mille couronnes! dit le signor Deodati avec un profond soupir.

— Dix mille couronnes! dix mille couronnes! répéta le gentilhomme flamand en levant les mains au ciel, mais c'est impossible, c'est là toute une fortune!

— Il en est pourtant ainsi. Il manque dans la caisse de ma maison juste une somme de dix mille couronnes, et il manque précisément la même somme dans les livres, sans qu'il y ait une différence d'un penning. Pas un cent, pas la moindre annotation, ne renseigne l'emploi ou la destination de cet argent. Il est donc sorti de la caisse autrement que pour affaires de commerce, et comme Geronimo lui-même a dit au signor Turchi qu'il a fait au jeu des pertes considérables, nous ne pouvons faire autrement que nous soumettre de bon gré à la triste vérité... Dix mille couronnes! il n'y a donc plus ni vertu ni loyauté sur la terre! Un enfant que j'ai élevé comme mon propre fils, que j'ai aimé d'une aveugle affection, et pour le bien-être futur duquel je voulais veiller et travailler jusqu'à mon lit de mort... Et me voir ainsi récompensé de mon amour! Ah! croyez-moi, signor, cette ingratitude me perce le cœur comme un coup d'épée...

M. Van de Werve regardait dans le vague et resta pendant quelque temps plongé dans ses réflexions. Puis il dit d'un ton grave :

— Vous êtes bien malheureux, signor, et le comprends parfaitement votre douleur. Comment cela est-il possible! Tout est aujourd'hui tromperie et fraude. Geronimo semblait la vertu et la loyauté même; il vivait avec tant d'économie et se conduisait si bien que celui qui ne l'eût pas

connu d'ailleurs, l'eût infailliblement pris pour un jeune homme pauvre ou pour un avaré précocé. Et ce tranquille, modeste et prévoyant jeune homme va perdre au jeu dix mille couronnes qui appartiennent à son bienfaiteur! Sa louable conduite n'était donc qu'une odieuse hypocrisie!

— Et cependant, murmura le vieux Deodati, le cœur de mon malheureux neveu était pur et aimant! Un seul instant d'erreur ne peut-il l'avoir frappé d'aveuglement? Qui sait? L'homme raconte parfois de fatales tentations qui l'entraînent irrésistiblement, mais auquel il ne succombe qu'une fois en sa vie.

— Pourquoi donc fuir et se reconnaître lui-même coupable? Non, non, signor, pour de tels faits il n'y a pas d'excuse! J'éprouve un vif sentiment d'indignation à la seule idée qu'on puisse répondre aux plus insignes bienfaits par la plus froide et la plus cruelle ingratitude. Je ne veux pas en présence de votre chagrin, parler de l'outrage fait à ma fille. Heureusement ma famille a une renommée assez pure et est assez haut placée pour n'avoir pas à se ressentir d'un tel acte de méconnaissance; mais, signor, j'espère que vous serez sur le champ d'avis avec moi que désormais il ne peut plus être question d'un mariage entre ma fille et votre neveu. Il peut revenir et obtenir votre pardon; cela ne changera rien à ma résolution; à partir d'aujourd'hui le signor Geronimo est pour moi et pour ma famille un étranger et un inconnu, comme si nous ne l'avions jamais vu!

Le vieux Deodati regarda le gentilhomme irrité avec des yeux humides et parut vouloir conjurer l'inflexible arrêt.

M. Van de Werve lui prit la main et lui dit d'un ton plus calme :

— Mais, signor, soyez donc raisonnable, et ne vous laissez pas aveugler par un restant d'affection. Quel déshonneur pour mon nom si je permettais d'entrer dans ma famille à un homme qui s'est souillé d'une telle tache? Iraisons-nous le bonheur de ma bonne et noble enfant à un homme qu'un bienfait qui l'a suivi pendant toute sa vie n'a pu éloigner d'un jeu coupable? Pourrais-je donner le nom de fils à un homme que je ne puis estimer, que je dois mépriser à cause de son ingratitude envers vous? Voyons, reconnaissez avec moi qu'une telle union est désormais impossible et n'en parlons plus. Veuillez cependant ne pas moins m'honorer de votre amitié aussi longtemps que vous resterez à Anvers.

Le négociant secoua silencieusement la tête et répondit au bout de quelques instants seulement :

— Hélas! je dois reconnaître que tout espoir de voir se réaliser cette honorable alliance s'est évanoui. Quelle heureuse vie Geronimo dans son égarement a jouée sur un coup de dé! Je vous remercie, M. Van de Werve de l'offre que vous me faites de votre cordiale amitié; mais je ne puis demeurer plus longtemps à Anvers. Dès aujourd'hui je prierais le signor Turchi de vouloir bien se charger de la liquidation des affaires courantes de ma maison en cette ville. Maintenant que je n'ai plus à m'inquiéter de personne au monde, maintenant que je ne sais plus pour qui je travaillerais et épargnerais, je ne veux plus continuer le commerce. J'ai donné des ordres pour qu'on pût de vivres ma ga-